

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/05/2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 28 retrait de la délibération n° 2023/21 approuvant le vote des taux des taxes directes locales pour 2023	Approuvée
Délibération n° 29 fixation des taux des taxes directes locales pour 2023	Approuvée
Délibération n° 30 _signature de la convention avec le Conseil Départemental de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale :	Approuvée
Délibération n° 31_ adoption du règlement intérieur pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale et la fixation des tarifs de cotisation des adhérents :	Approuvée
Délibération n° 32 vote des subventions pour l'année 2023	Approuvée
Délibération n° 33 autorisant le maire à établir des conventions d'occupations des bâtiments communaux dans le cadre de la mise à disposition des salles communales aux associations, aux particuliers ou tout autre organisme	Approuvée
Délibération n° 34 demande de subvention au titre du pacte de territoire 2024.2026 pour sécurisation du carrefour de la RD65 et du chemin Sous Buyat menant aux écoles avec parc de stationnement :	Approuvée
Délibération n° 35 cession gratuite de la licence 4 appartenant à la commune de Saint Jean de Nioist pour une durée de 12 ans avec possibilité de rachat par le preneur ou l'exploitant :	Approuvée

Délibération n° 36 désignation d'un référent déontologique pour les élus et convention de mutualisation avec les communes

Approuvée

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.

A compter du 1^{er} juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un délai de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le maire
Béatrice DALMAZ



La secrétaire de séance
Joy CLOCHER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Joy Clocher".